

**Compte rendu n° 10**  
**séance du Conseil Municipal du 04 mai 2017**

Le 04 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 24 avril 2017, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
  - présents : 07
  - votants : 07
- Contre : 0                      Pour : 07

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Alain BRUCHEZ, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Jean-Michel JACQUES

**ABSENT(ES) ESCUSE(ES)** : Lionel VERNAY, Pascale VULIN, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET

**DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 1 délibération : ONF : programme d'action 2018.

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ **Don pour la commune**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association de la commune souhaite faire un don non affecté d'un montant de 400.00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le don non affecté de 400.00€

⇒ **SPANC Opération de réhabilitation — Choix du bureau d'études pour les études de sol**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif, la mairie du Sappey a consulté 4 entreprises afin de choisir un bureau d'études pour réaliser les études de sol. 2 entreprises ont répondu : AD Environnement et Geo arves.

La commission d'Appel d'Offres du 20 février 2017 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise AD Environnement pour un montant de 8 820€ HT soit 10 584€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise AD Environnement pour un montant de 8 820E HT soit 10 584€ TTC, délègue Monsieur le Maire pour signer le marché a passer avec l'entreprise.

⇒ **ONF – Programme 2018**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018

**DIVERS**

★ **Réseau Route Départementale n°15**

L'enfouissement des réseaux électriques est prévu pour l'année 2018 le long de la Route Départementale n°15.

En accord avec ERDF, les fourreaux seront placés avant que le goudron ne soit refait.

Chez Fauraz et à Grange Gal, les transformateurs électriques devront être déplacés et changés pour des plus gros.

★ Chez Fauraz

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de casser la pente du talus vers l'abri à remorques et de trouver une solution afin de tenir ce talus.

Monsieur le Maire propose de mettre des minitaludécor. Le cout s'élève à 2260 euros HT.

- La réunion de fin de chantier des travaux de sécurisation du carrefour a eu lieu. Quelques modifications ont été demandées : refaire l'enrobé vers les passages piétons, poser une grille pour les eaux pluviales, refaire les 4 pieds des ralentisseurs, tracer des passages piétons.

★ Fauchage

Le fauchage des routes est prévu en deux fois :

- 1<sup>er</sup> passage avant le 18 juin

- 2<sup>ème</sup> passage : autour du 15 août.

Monsieur Alain BRUCHEZ prendra contact avec l'entreprise CROSET afin d'établir le planning.

★ Routes communales

Monsieur le maire a rencontré l'entreprise GREMAIR, spécialisée dans la réparation des fissures des routes.

Il est demandé à la commission voirie de recenser les routes fissurées afin d'établir un devis pour la réparation.

★ Décharge « Maulet TP »

Comme demandé lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise MAULET TP afin de convenir d'un tarif pour les remblais déposés.

L'entreprise propose un montant de 10 000 euros / an. Elle a dû, pour l'année 2017, réaliser certains travaux pour un montant de 36 000 euros.

Mme Desbiolles Marie-Laure dit que la somme allouée ne doit pas être un estimatif proposé par l'entreprise mais se calcule précisément selon un cubage avec l'aide d'une relevé topographique. Elle estime que cette somme n'est pas suffisante. Elle rajoute que c'est une perte d'argent pour la commune et par conséquent que la somme doit être recalculée

Monsieur Pierre GAL affirme que l'entreprise a déjà dépensé de l'argent en faisant les travaux sur un terrain compliqué et explique à Mme Desbiolles qu'elle compare cette décharge avec d'autres décharges sur la Commune. De plus, il a conscience que le but n'est pas de faire perdre de l'argent à la Commune.

Il demandera à l'entreprise Maulet TP d'intervenir au prochain conseil municipal afin d'expliquer le cout et les travaux.

Fin à 21h30

